

# ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

L'administration du journal n'est pas responsable de la teneur des insertions

Certains journaux sont habilités à publier les annonces légales pour l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, d'autres pour un arrondissement seulement. Vérifiez bien si le siège du fonds de commerce, ou de la société, se situe dans les limites territoriales pour lesquelles le journal est habilité. Conformément à l'arrêté Ministériel du 18 décembre 2015 paru au Journal Officiel de la République Française daté du 22 décembre 2016, le tarif de 1 millimètre/colonne de référence dans le département d'Ille-et-Vilaine est de 1,81 € H.T. Pour de plus amples informations veuillez contacter le service annonces légales au 02 99 79 39 09 ou [contact@7jours.fr](mailto:contact@7jours.fr)

## AVIS

Département d'Ille et Vilaine

### VILLE DE MONTGERMONT

Droit de Prémption Urbain  
Installation et Délégation

Par délibération n° C 17.053 du 2 mars 2017, reçue en Préfecture le 9 mars 2017, le Conseil Métropolitain de RENNES METROPOLE a approuvé l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU du PLU en vigueur dans la commune de MONTGERMONT et lui a délégué l'exercice de ce droit.

714564

## ENQUÊTES PUBLIQUES

### ADDITIF

A l'annonce parue dans le 7 JOURS N°4880 des 01/02 septembre 2017 concernant l'enquête publique relative au projet d'entretien des canaux de la réserve naturelle régionale du Marais de Sougeal, il y avait lieu d'ajouter à la fin de l'avis d'enquête « Le préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour autoriser le Président de la communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont Saint Michel, maître d'ouvrage de l'opération, à la réalisation du projet d'entretien des canaux de la réserve naturelle régionale du marais de Sougeal. Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral. Pour le préfet, le Secrétaire Général, Denis OLAGNON ».

Pour avis  
714830



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE BROCELIANDE**  
1 rue des Korrigans  
35380 PLELAN-LE-GRAND



**COMMUNE  
DE BRÉAL-SOUS-MONTFORT**

### 2<sup>EME</sup> AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 003-2017 du 13 juillet 2017, le Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BROCELIANDE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'implantation d'un collège sur la commune de BRÉAL-SOUS-MONTFORT avec une capacité d'accueil de 700 élèves et environ 80 personnes d'encadrement sur une zone d'environ 3 ha, située au Sud-Est de la commune.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme nécessaire à sa réalisation.

À cet effet, Mme Marie-Jacqueline MARCHAND a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de RENNES comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de BRÉAL-SOUS-MONTFORT du mercredi 6 septembre 2017 à 9h au samedi 7 octobre à 12h.

Le dossier sera consultable à la mairie de BRÉAL-SOUS-MONTFORT pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'un collège emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et consigner le cas échéant

ses observations sur le registre d'enquête. Conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'Environnement, le dossier pourra être consulté sur le site Internet de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BROCELIANDE à l'adresse suivante : [www.co-broceliande.bzh](http://www.co-broceliande.bzh).

Un poste informatique est à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, 1 rue des Korrigans à PLELAN-LE-GRAND pour libre consultation aux horaires habituels d'ouverture.

Il sera également possible d'adresser par écrit les commentaires au commissaire-enquêteur à la mairie (2 Rue de Bruz 35310 BRÉAL-SOUS-MONTFORT) ou par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique@co-broceliande.bzh](mailto:enquete-publique@co-broceliande.bzh)  
(Mentionner expressément dans l'objet : Observations enquête publique/Déclaration de projet collège de BRÉAL-SOUS-MONTFORT) Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions écrites s et orales à la mairie :

**Le mercredi 6 septembre 2017 de 9h à 12h**  
**Le lundi 18 septembre 2017 de 14h à 17h,**  
**Le samedi 07 octobre 2017 de 9h à 12h,**

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie de BRÉAL-SOUS-MONTFORT pendant 1 an. Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de Madame Anne GUILLOUET, Responsable aménagement de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BROCELIANDE. Le présent avis sera publié par insertions dans la presse et voie d'affiches notamment à la Mairie et à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BROCELIANDE, ainsi que par tout autre procédé en usage dans la commune.

Le Président, Bernard ETHORÉ  
714543



**COMMUNE DE MONTFORT  
COMMUNAUTÉ**  
Place du Tribunal CS 30150  
35182 MONTFORT-SUR-MEU

### 2<sup>EME</sup> AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PLU  
SUR LA COMMUNE DE BÉDÉE

Il est rappelé que par arrêté n° A/2017 /05 en date du 31 juillet 2017, M. le Président de MONTFORT COMMUNAUTÉ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme sur la commune de BÉDÉE. A cet effet Mme Michèle PHILIPPE a été désignée par M. le Président du Tribunal Administratif en tant que Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroule depuis le 5 septembre 2017 et jusqu'au 6 octobre 2017 inclus à l'Hôtel de la Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Ainsi qu'en mairie de BÉDÉE aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; le mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h ; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à MONTFORT COMMUNAUTÉ, 4 place du Tribunal CS 301 50, 3516 MONTFORT-SUR-MEU.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site [www.montfortcommunaute.bzh](http://www.montfortcommunaute.bzh).

Toutes informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées par courriel à [enquetepublique@montfortcommunaute.bzh](mailto:enquetepublique@montfortcommunaute.bzh).

Le Commissaire enquêteur tient ses permanences au siège de MONTFORT COMMUNAUTÉ le mardi 5 septembre 2017 de 9h à 12h et en mairie de BÉDÉE le lundi 18 septembre 2017 de 14h30 à 11h30, le samedi 23 septembre 2017 de 9h à 12h et le vendredi 6 octobre 2017 de 14h à 17h. Son rapport et ses conclusions seront transmis au Président de MONTFORT COMMUNAUTÉ dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public.

714542

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU VAL D'ILLE-AUBIGNE  
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST**

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de modification n° 2  
du Plan Local d'Urbanisme  
de la commune de Montreuil-le-Gast

Par arrêté n° U13.2017 en date du 6 septembre 2017, M. le Président du VAL D'ILLE-AUBIGNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la deuxième modification Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MONTREUIL-LE-GAST. Le projet porte sur des modifications suivantes : l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU à l'ouest est de la commune, secteur la Haute Gorge ; la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur ; l'adaptation de l'emplacement réservé n° 2 et l'adaptation du règlement afin d'optimiser l'espace. Ces modifications entre dans le champ d'application de la procédure de modification définie aux articles L 153-36 et L 153-41 du code de l'urbanisme. A cet effet, Monsieur BESRET Gérard, ingénieur territorial en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par une décision du tribunal administratif de Rennes. L'enquête publique sera ouverte du samedi 30 septembre 2017 au mardi 3 octobre 2017 inclus, soit 32 jours consécutifs à la mairie de Montreuil-le-Gast (3 rue de la Mairie 35520 MONTREUIL-LE-GAST). Monsieur BESRET sera présent à la mairie de Montreuil-le-Gast pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : le samedi 30 septembre 2017 de 9H00 à 12H00, le mercredi 11 octobre 2017 de 15H00 à 18H00, le vendredi 27 octobre 2017 de 9H00 à 12H00 et le mardi 31 octobre 2017 de 15h00 à 18h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable au siège de l'enquête pendant toute la durée de celle-ci ainsi que sur les sites internet de la mairie de MONTREUIL-LE-GAST à l'adresse suivante : <http://www.montreuil-le-gast.fr/> et de la communauté de communes : <https://www.valdille-aubigne.fr/>

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux horaires d'ouverture de la mairie ou les adresser par courrier à Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie - 3 rue de la Mairie 35520 Montreuil-le-Gast ou par courriel à [mairie@montreuil-le-gast.fr](mailto:mairie@montreuil-le-gast.fr) Toutes informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées à l'autorité compétence en charge du projet de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné à l'adresse suivante : [contact@valdille-aubigne.fr](mailto:contact@valdille-aubigne.fr)

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à la communauté de communes et à la Mairie de MONTREUIL LE GAST pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.valdille-aubigne.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de modification n° 2 du PLU pourra être approuvé par délibération du Conseil communautaire après avis du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast.

714622

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLITAIN  
CHARTRES-DE-BRETAGNE

### 2<sup>EME</sup> AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
DECLARATION DE COMPATIBILITE  
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1

Il est rappelé que par arrêté du Rennes Métropole n° A 17.86/2017, une enquête publique a pour la déclaration de compatibilité des écoles publiques B Auditoire emportant mise en n°1 du Plan Local d'Urbanisme mune de Chartres-de-Bretagne notamment de l'adaptation d'urbanisme en vue de conforter les pôles scolaires et le Auditoire et Brocéliande. Les du PLU portent sur :

- Le rapport de présentation et l'annexe d'un additif présentant la procédure,

- Le Projet d'Aménagement durable Durable pour précise Auditoire sera réhabilitée et n vers le site de Brocéliande c initialement dans le PADD.

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation par la modification d'aménagement sur de projet, qui précise les éléments de programmation, de desserte et l'implantation du site...

Madame NERBUSSON Annie, d'agence immobilière, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes. Les pièces et le registre d'enquête peuvent être consultés par le public à la Mairie de Chartres-de-Bretagne ; jusqu'au vendredi 20 septembre 2017 inclus aux jours et heures d'ouverture de la Mairie. Les pièces peuvent également être consultées par le public sur le site internet [rennes.fr/](http://rennes.fr/) et à l'Hôtel de Rennes sur un poste informatique - service Droits des Sols - 4 A Fréville à RENNES (métro C aux horaires d'ouverture ha observations du public sur le pr être consignés sur le registre ou être adressées par courrier de Chartres-de-Bretagne, à l'adresse suivante : Madame la Commissaire Enquêteur en Compatibilité n°1 du PLU de Chartres-de-Bretagne, à l'adresse suivante : [contact@chartres-de-bretagne.fr](mailto:contact@chartres-de-bretagne.fr) - Esj Droits de l'Homme 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE. La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions orales sur le projet tel que pendant la durée de l'enquête :

• Mercredi 20 septembre 2017 de 9h à 17h00  
• Vendredi 6 octobre 2017 de 9h à 17h00.

Des informations complètes du dossier peuvent être demandées à la Mairie de Chartres-de-Bretagne au 02 99 77 13 30. À l'issue de l'enquête et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de modification n° 1 du PLU de Chartres-de-Bretagne pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal de Chartres-de-Bretagne.